



Commune de Migron

—
Mairie

1 place des Anciens Combattants
17770 MIGRON

—
Tel. 05 46 94 91 12
Courriel : mairie@migron17.fr
Site : www.migron17.fr

AVIS À LA POPULATION

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER impose aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le conseil municipal délibérera après concertation du public.

Vous êtes invités à faire part de vos remarques jusqu'au 18 février 2024 à la mairie par écrit :

- **directement au guichet,**
- **par mail (migron@mairie7.fr),**
- **par courrier postal.**

Les cartes des zonages sont consultables :

👉 via le lien ci-après :

<https://echanges.agglo-saintes.fr/index.php/s/TRqAeerGftQeyP8>



SCAN ME

👉 sur la page dédiée aux ZA ENR du site internet de l'agglomération de Saintes : <https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/transition-ecologique/618-les-zones-dacceleration-de-production-denergies-renouvelables.html>



SCAN ME

👉 en version papier au guichet de la mairie